

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023

*Messieurs Les Porteurs des Parts du FCPR « ESSOR FUND »*

### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement à Risque « ESSOR FUND », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 320 917 DT et une valeur liquidative égale à 1 064,183 par part.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière d'« ESSOR FUND » au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants d'« ESSOR FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **3. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Gestionnaire d'« ESSOR FUND ».

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes d'« ESSOR FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### ***4. Responsabilité du Gestionnaire et des responsables de la gouvernance à l'égard les états financiers***

Le Gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultant de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est aux responsables de la gouvernance qu'il incombe d'évaluer la capacité d'« ESSOR FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si les responsables de la gouvernance ont l'intention de liquider « ESSOR FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Gestionnaire de surveiller le processus d'information financière d'« ESSOR FUND ».

#### ***5. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **6. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne d'« ESSOR FUND ». À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans le système de contrôle interne d'« ESSOR FUND ».

### **7. Vérifications spécifiques**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect, par « ESSOR FUND », des normes prudentielles prévues par les articles 22 bis et 22 quater du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et les articles 1 et 2 du décret n°2012-891 du 24 juillet 2012, portant application des dispositions portant application des dispositions de l'article 22 ter et l'article 22 quater dudit code.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

**Tunis, le 11 septembre 2024**

**Samir Labidi**  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes  
Immeuble Sarsaf - Bureau B 4.9  
Tél : 71 950 252 - 71 950 159 / Fax : 71 951 296

**Samir Labidi**

**FCPR ESSOR FUND**

**BILAN**

**AU 31 DECEMBRE 2023**

*(Montants exprimés en dinars)*

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>ACTIF</b>			
<hr/>			
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>4 833 397</b>	<b>4 296 893</b>
Actions et droits rattachés		3 872 500	3 785 300
Obligations et valeurs assimilées		300 000	300 000
Titres OPCVM		660 897	211 593
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>505 335</b>	<b>1 014 053</b>
Placements à terme	<b>3.2</b>	499 458	996 301
Disponibilités	<b>3.3</b>	5 877	17 752
<b><u>TOTAL ACTIF</u></b>		<b><u>5 338 732</u></b>	<b><u>5 310 946</u></b>
<b>PASSIF</b>			
<hr/>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	9 511	9 479
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	8 304	7 679
<b><u>TOTAL PASSIF</u></b>		<b><u>17 815</u></b>	<b><u>17 158</u></b>
<b>ACTIF NET</b>			
<hr/>			
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	<b>5 404 898</b>	<b>5 283 253</b>
<b>Sommes distribuables</b>		<b>(83 981)</b>	<b>10 535</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		(83 981)	10 535
<b><u>ACTIF NET</u></b>		<b><u>5 320 917</u></b>	<b><u>5 293 788</u></b>
<b><u>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</u></b>		<b><u>5 338 732</u></b>	<b><u>5 310 946</u></b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

*FCPR ESSOR FUND*

*ETAT DE RESULTAT*

*AU 31 DECEMBRE 2023*

*(Montants exprimés en dinars)*

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>		-	-
Dividendes des actions		-	-
Revenus des titres OPCVM		-	-
<b>Revenus des placements monétaires</b>	4.1	52 338	146 995
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>52 338</b>	<b>146 995</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	4.2	(128 516)	(128 481)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>(76 178)</b>	<b>18 514</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>	4.3	(7 803)	(7 979)
<b>Résultat d'exploitation</b>	-	<b>(83 981)</b>	<b>10 535</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		-	-
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>(83 981)</b>	<b>10 535</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		109 073	84 652
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		2 037	12 150
Frais de négociation de titres		-	-
<b>Résultat net de la période</b>	4.4	<b>27 129</b>	<b>107 337</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**FCPRESSOR FUND**

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

**AU 31 DECEMBRE 2023**

*(Montants exprimés en dinars)*

	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>27 129</b>	<b>107 337</b>
Résultat d'exploitation	(83 981)	10 535
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 073	84 652
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	2 037	12 150
Frais de négociation de titres	-	-
<b>Distribution de dividendes</b>	-	-
<b>Transactions sur le capital</b>	-	-
<b>Souscriptions :</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-
<b>Rachats :</b>	-	-
Capital	-	-
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-	-
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-	-
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>27 129</b>	<b>107 337</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	5 293 788	5 186 450
En fin de période	5 320 917	5 293 788
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	5 000	5 000
En fin de période	5 000	5 000
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 064,183</b>	<b>1 058,757</b>
<b>Taux de rendement</b>	<b>0,51%</b>	<b>2,070%</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

## **NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2023**

### **NOTE N°1 : PRÉSENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE**

---

Le Fonds Commun de Placement à Risque, FCPR ESSOR FUND est un fonds commun de placement en valeurs mobilières bénéficiant d'une procédure allégée régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 (agrément du Conseil du Marché Financier n° 43-2017 en date du 27 juillet 2017). Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou de sa cession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

Les fondateurs de ce FCPR sont la Société Tunisienne de Banque (STB) et la STB Manager.

La STB Manager assure la fonction de gestionnaire du Fonds. En rémunération de ses services, la STB Manager perçoit :

- Une rémunération de base de 2% HT. Cette rémunération est encaissable trimestriellement et d'avance. La base de calcul de cette rémunération est le total de la valeur nominale de parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre ;
- Une rémunération de performance et de rendement égale à 10% HT. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du fonds lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 9% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds.

La STB assure la fonction du Dépositaire des actifs du FCPR. En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net du fonds avec un minimum forfaitaire HT de 5 000 DT.

## **NOTE N°2 : BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

---

Les états financiers de FCPR ESSOR FUND ont été arrêtés, au 31 décembre 2023, conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16 relative à la présentation des états financiers des OPCVM, NCT 17 relative au traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM et NCT 18 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les OPCVM.

Les états financiers comportent :

- Le bilan,
- L'état de résultat,
- L'état de variation de l'actif net, et
- Les notes aux états financiers.

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année civile.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'acquisition. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés directement en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons du Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### **2. ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date de clôture, à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les actions non admises à la cote sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur des actions non admises à la cote est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date de clôture. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3. ÉVALUATION DES PLACEMENTS MONÉTAIRES**

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **4. CESSION DES PLACEMENTS**

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

## NOTE N°3 NOTES RELATIVES AU BILAN

### NOTE N°3.1 : ACTIONS, DROITS ET TITRES OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **4 833 397** dinars et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% de l'Actif	% de l'actif net
<b>Actions et droits rattachés :</b>		<b>3 701 000</b>	<b>3 872 500</b>	<b>72,54%</b>	<b>72,78%</b>
WOOD PLAST	70 200	702 000	561 600	10,52%	10,55%
ARSENAL BACHE SA	74 900	749 000	1 198 400	22,45%	22,52%
NUTRICHEM FERTILIZER SA	7 500	750 000	750 000	14,05%	14,10%
STE FARRAH ET COMPAGNIE	55 000	550 000	412 500	7,73%	7,75%
STE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE	45 000	450 000	450 000	8,43%	8,46%
STE MAGHREB STONE PAPER	50 000	500 000	500 000	9,37%	9,40%
<b>Obligations Convertibles en Actions :</b>		<b>300 000</b>	<b>300 000</b>	<b>5,62%</b>	<b>5,64%</b>
STE MOHAMED CHAABOUNI PLASTIQUE	30 000	300 000	300 000	5,62%	5,64%
<b>Titres OPCVM :</b>		<b>635 289</b>	<b>660 897</b>	<b>12,38%</b>	<b>12,42%</b>
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	4 540	635 289	660 897	12,38%	12,42%
<b><i>Total en Dinars</i></b>		<b><u>4 636 289</u></b>	<b><u>4 833 397</u></b>	<b><u>90,53%</u></b>	<b><u>90,84%</u></b>

Les entrées et sorties en portefeuille de l'exercice clos au 31 décembre 2023 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
<b><i>Solde au 31 décembre 2022</i></b>	<b><u>4 208 858</u></b>	-	<b><u>88 035</u></b>	<b><u>4 296 893</u></b>	
<b><i>Entrées en portefeuille :</i></b>	<b><u>489 234</u></b>	-	-	<b><u>489 234</u></b>	-
Titres OPCVM	489 234	-	-	489 234	-
<b><i>Sorties du portefeuille :</i></b>	<b><u>(61 803)</u></b>	-	-	<b><u>(61 803)</u></b>	<b><u>2 037</u></b>
Titres OPCVM	(61 803)	-	-	(61 803)	2 037
<b><i>Variations des plus ou moins-values latentes :</i></b>	-	-	<b><u>109 073</u></b>	<b><u>109 073</u></b>	-
Actions et droits rattachés			87 200	87 200	
Titres OPCVM	-	-	21 873	21 873	-
<b><i>Soldes au 31 décembre 2023</i></b>	<b><u>4 636 289</u></b>	-	<b><u>197 108</u></b>	<b><u>4 833 397</u></b>	<b><u>2 037</u></b>

### NOTE N°3.2 : PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **499 458** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Certificats de dépôt	500 000	1 000 000
Intérêts précomptés sur certificats de dépôt	-1 085	-5 006
Intérêts courus sur certificats de dépôt	543	1 307
<b><i><u>Total en Dinars</u></i></b>	<b><u>499 458</u></b>	<b><u>996 301</u></b>

### NOTE N°3.3 : DISPONIBILITÉS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **5 877** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Compte courant de gestion	5 877	17 752
<b><i><u>Total en Dinars</u></i></b>	<b><u>5 877</u></b>	<b><u>17 752</u></b>

### NOTE N°3.4 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire.

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **9 511** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Gestionnaire (STB Manager)	-	-
Dépositaire (STB)	9 511	9 479
<b><i><u>Total en Dinars</u></i></b>	<b><u>9511</u></b>	<b><u>9 479</u></b>

### NOTE N°3.5 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à **8 304** dinars et se détaille ainsi :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Honoraires à payer (CAC)	6 815	7 148
Etat - Impôts et taxes	948	-
Conseil du Marché Financier (CMF)	541	531
<b><i><u>Total en Dinars</u></i></b>	<b><u>8 304</u></b>	<b><u>7 679</u></b>

### NOTE N°3.6 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2023 au 31-12-2023 ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du 01-01-2022 au 31-12-2022 se détaillent ainsi :

	<u>31 décembre 2023</u>	<u>31 décembre 2022</u>
<b>Capital au début de l'exercice :</b>		
Montant en nominal	5 283 253	5 119 596
Nombre de parts	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	3	3
<b>Souscriptions réalisées :</b>		
Montant	-	-
Nombre de parts	-	-
<b>Rachats effectués :</b>		
Montant	-	-
Nombre de parts	-	-
<b>Autres effets sur le capital :</b>		
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	109 073	84 652
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 037	12 150
Résultat capitalisé	10 535	66 855
<b>Capital à la fin de l'exercice :</b>		
Montant en nominal	5 404 898	5 283 253
Nombre de parts	5 000	5 000
Nombre de porteurs de parts	3	3

## NOTE N°4 : NOTES RELATIVE À L'ETAT DE RÉSULTAT

### NOTE N°4.1 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à **52 338 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Revenus des certificats de dépôts	51 565	146 481
Revenus du compte bancaire STB	773	514
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b><u>52 338</u></b>	<b><u>146 995</u></b>

### NOTE N°4.2 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à **128 505 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Rémunération du Gestionnaire	119 004	119 002
Rémunération du Dépositaire	9 512	9 479
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b><u>128 516</u></b>	<b><u>128 481</u></b>

### NOTE N°4.3 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à **7 803 DT** et se détaille comme suit :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Redevance CMF	533	531
Honoraires (CAC)	6 845	6 758
Autres (frais de publication...)	425	690
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b><u>7 803</u></b>	<b><u>7 979</u></b>

#### NOTE N°4.4 : RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01-01-2023 au 31-12-2023 à **27 129** DT et se détaille comme suit :

	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Résultat d'exploitation	(83 981)	10 535
Résultat non distribuable (*)	111 110	96 802
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b><u>27 129</u></b>	<b><u>107 337</u></b>

Le résultat non distribuable (\*) de l'exercice s'analyse comme suit :

	<b>31 décembre 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	109 073	84 652
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 037	12 150
Frais de négociation de titres	-	-
<b><i>Total en Dinars</i></b>	<b><u>111 110</u></b>	<b><u>96 802</u></b>

## Note N°5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 DONNÉES PAR PART :

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Revenus des placements	10,468	29,399	40,598
Charges de gestion des placements	(25,703)	(25,696)	(25,658)
<b>Revenu net des placements</b>	<b>(15,235)</b>	<b>3,703</b>	<b>14,940</b>
Autres charges	(1,561)	(1,596)	(1,569)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(16,796)</b>	<b>2,107</b>	<b>13,371</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>(16,796)</b>	<b>2,107</b>	<b>13,371</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	21,815	16,930	(3,006)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,407	2,430	7,576
Frais de négociation de titres	-	-	-
<b>+/- Value/titre et frais de négociation</b>	<b>22,222</b>	<b>19,360</b>	<b>4,570</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>5,426</b>	<b>21,467</b>	<b>17,941</b>
Droits d'entrée et droits de sortie	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>22,222</b>	<b>19,360</b>	<b>4,570</b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>22,222</b>	<b>19,360</b>	<b>4,570</b>
Distribution de dividendes	-	-	-
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>1 064,183</u></b>	<b><u>1 058,757</u></b>	<b><u>1 037,290</u></b>

### 5-2 RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

Libellé	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Charges de gestion des placements / actif net moyen	2,42%	2,45%	2,50%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,15%	0,15%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	-1,58%	0,20%	1,30%
<b><u>Actif net moyen</u></b>	<b><u>5 307 353</u></b>	<b><u>5 240 119</u></b>	<b><u>5 141 598</u></b>

### 5-3 RÉMUNÉRATION DU GESTIONNAIRE :

La gestion de FCPR ESSOR FUND est confiée à l'établissement gestionnaire « STB Manager » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, la « STB Manager » perçoit :

- Une rémunération de base de 2% HT. Cette rémunération est encaissable trimestriellement et d'avance. La base de calcul de cette rémunération est le total de la valeur nominale de parts souscrites et libérées au début de chaque trimestre ;
- Une rémunération de performance et de rendement égale à 10% HT. Cette rémunération est calculée sur le rendement additionnel du fonds lorsque son TRI annuel atteindra et dépassera 9% au terme de sa durée de vie. Cette rémunération est payable en bloc à la liquidation du fonds.

La rémunération de la « STB Manager » s'élève à 119 004 DT au 31 décembre 2023, cette rémunération correspond à la rémunération de base uniquement.

#### **5-4 RÉMUNÉRATION DU DÉPOSITAIRE :**

La Société Tunisienne de Banque « STB » assure les fonctions du Dépositaire pour le FCPR ESSOR FUND. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de FCPR ESSOR FUND ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération de 0,15% HT l'an calculée sur la base de l'actif net du fonds avec un minimum forfaitaire HT de 5 000 DT.

La rémunération de la « STB » s'élève à 9 512 DT au 31 décembre 2023.